

leurs taux, qui peuvent monter jusqu'à 18, 24 p. 100 et même plus. Mais nous n'avons pas encore reçu cette sorte d'assurance.

Comme je l'ai dit, à moins d'avoir l'assurance que les banques à charte élargiront et intensifieront leurs services de prêts pour être financièrement plus compétitives, nous irons à l'encontre de l'intérêt national en haussant toute la structure des prix, ce qui en fin de compte relèverait le coût de la vie.

Monsieur le président, j'ai dit que je serais bref. J'ai formulé mes principales objections concernant les modifications à la loi sur les banques. Nous aurons un mot ou deux à dire sur plusieurs autres articles, en temps opportun. Mon parti pense que rien ne justifie la hausse du taux, car les banques n'ont pas été privées de profits.

L'attitude du Nouveau Parti démocratique sur la question me dérouta un peu. Le préopinant a laissé entendre que son parti ne favorisait pas la hausse du plafond pour les prêts bancaires, mais, d'autre part, comme en fait foi le hansard du 15 mars, à la page 14043, le député de Nanaïmo-Cowichan-les Îles a déclaré:

J'en suis venu à la conclusion qu'on ne pouvait pas invoquer tellement d'arguments en faveur du maintien de la limite de 6 p. 100, du fait que cette limite peut être outrepassée très aisément...

...Il me semble donc, monsieur le président, que ce dernier député est pour la suppression du plafond de 6 p. 100, tandis que le préopinant a déclaré que ce serait contraire à la politique de son parti.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question au député?

M. Olson: Oui.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): S'il veut bien lire le reste de mon discours, il constatera que j'ai ajouté qu'à défaut de tout autre contrôle, il faudrait s'en tenir au plafond que fixait la formule initiale, même si ce contrôle est inefficace.

M. Olson: Monsieur le président, le député tente maintenant de justifier ses propos. Les voici:

J'en suis venu à la conclusion qu'on ne pouvait pas invoquer tellement d'arguments en faveur du maintien de la limite de 6 p. 100, du fait que cette limite peut être outrepassée très aisément, et que,

d'après de nombreux éléments de preuve, si l'on n'en fait pas fi, elle suscite l'essor de quasi-banques et de diverses institutions financières qui ont fait courir, depuis un certain temps, des frissons d'effroi le long de l'épine dorsale des Canadiens.

C'est le texte intégral de ce paragraphe, monsieur le président. D'après mon interprétation, le député ne voit guère de raison de conserver la limite de 6 p. 100 imposée par la loi. C'est bien cela qu'il dit.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Mais j'ai dit ensuite que j'avais des doutes sérieux sur son efficacité. Si le député lisait le reste de mon discours, il verrait que j'ai dit que si le gouvernement n'était pas disposé à accepter la seule solution raisonnable au problème, solution que j'ai décrite assez longuement, nous devrions nous contenter de cette protection insuffisante.

M. Olson: Monsieur le président, voilà ce qui arrive lorsqu'on essaie de ménager la chèvre et le chou.

L'hon. M. Lambert: Vous êtes bien placé pour en parler.

M. Olson: Il suffit de faire comme le député et de donner un autre sens aux mots dont on s'est servi. Le député essaie de justifier ce qu'il a dit en espérant que nous aurons oublié les paroles dont il s'est servi. Mais à la Chambre, tout ce que nous disons est consigné par écrit, et ce que je viens de citer était écrit.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le député emploie la méthode de ceux qui essaient de dénaturer les paroles des autres; il ne cite que partiellement ce qu'ils ont dit.

• (12.30 p.m.)

M. Olson: Monsieur le président, j'ai lu tout le paragraphe. Le député aurait peut-être dû corriger son discours. Voici ce qu'il aurait déclaré d'après le compte rendu. J'ignore si ses paroles exprimaient bien sa pensée, mais les voici. Elles se trouvent à la page 14043:

J'en suis venu à la conclusion qu'on ne pouvait pas invoquer tellement d'arguments en faveur de la limite de 6 p. 100...

Eh bien, monsieur le président, il est difficile de concilier ces mots avec les paroles que vient de prononcer le préopinant qui a déclaré, je crois: «Notre parti n'est pas en faveur de hausser la limite du taux d'intérêt» ou d'autres mots dans le même sens.